



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intimidations contre les candidats aux municipales

Question écrite n° 27092

Texte de la question

M. François Ruffin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les intimidations contre les candidats aux municipales à Bobigny. Dans moins de trois semaines, les Français vont décider des équipes municipales qui administreront leur commune. Le ministère de l'intérieur est responsable de la bonne tenue de ces élections. Or, dans certaines villes de France, le climat électoral dépasse le classique antagonisme politicien pour devenir dangereux pour les militants qui mènent campagne. C'est, notamment, le cas à Bobigny où le local de campagne de Fouad Ben Ahmed a été incendié. On pouvait entendre sur France Bleu Seine-Saint-Denis : « Un homme qui habite à l'étage, au-dessus, a eu le temps de prévenir les pompiers qui l'ont évacué. Mais le local lui, est parti en fumée. » Fouad Ben Ahmed raconte : « La cafetière, le cahier d'émargement, le canapé ont brûlé, le plafond est carbonisé. Selon les pompiers, le feu a été provoqué à l'aide d'un liquide inflammable. » Les colistiers du candidat sont intimidés. Ses affiches sont arrachées, semble-t-il, par les services municipaux. Sa vitrine aurait reçu une balle. Ces événements interviennent dans un contexte particulier : la sortie d'un ouvrage décryptant les liens entre la majorité UDI à la mairie et des réseaux criminels. Bobigny fait partie de ces villes gangrenées par une maladie de la démocratie française : l'abstention, qui risque de s'étendre si n'est pas offert, ouvert, aux habitants un véritable choix, libre, sans pression. La démocratie est le bien commun de tous. C'est pourquoi il lui demande quels moyens sont assurés par l'État pour protéger les militants et candidats de Bobigny dans cette élection.

Texte de la réponse

Au cours de la campagne officielle pour le premier tour des élections municipales de 2020, plusieurs candidats à la mairie de Bobigny ou proches collaborateurs ont été victimes d'incidents. Le commissariat de police de Bobigny a relevé à ce titre 7 faits entre le 1er janvier et le 15 mars 2020, date du scrutin du premier tour. Deux autres faits ont été recensés avant l'élection du 2ème tour le 28 juin, qui a vu la liste du parti communiste français (PCF) l'emporter. Après cette élection, et à la date du 31 juillet, 4 nouveaux faits ont été relevés visant des personnes collaborant avec la municipalité. Afin de lutter contre ces phénomènes, le commissariat de Bobigny suit toutes les plaintes déposées avec attention, en lien avec le parquet de Bobigny. Les enquêteurs sont sensibilisés à la remontée d'information concernant les faits en relation avec les élections, quelles qu'en soient les victimes. Par ailleurs, avant le confinement, premier tour inclus, des opérations de sécurisation des sièges de campagne des candidats, avec prise de contact quotidienne, ont été réalisées par les policiers locaux.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27092

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1617

Réponse publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1723